

15.06.2005 - 08:40 Uhr

SWISSMEDIC: Renforcement des compétences techniques des responsables de l'administration de médicaments vétérinaires

(ots) - Les premiers cours rendus obligatoires par l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMéV) ont eu lieu pendant les mois de mai et juin. Cette formation est destinée aux responsables techniques répondant de la fabrication et de l'administration d'aliments médicamenteux pour animaux à l'aide des installations techniques propres aux exploitations agricoles. Un quart du corps vétérinaire exerçant dans un cabinet spécialisé dans les animaux de rente a déjà participé à cette formation. Les nouvelles directives ont pour but de renforcer les compétences techniques des professionnels lors du traitement de groupes d'animaux et de contribuer à sécuriser la fabrication des denrées alimentaires.

Lorsqu'un animal de rente tombe malade, le cheptel entier peut être concerné. Il est alors essentiel de traiter rapidement et de manière adaptée tous les animaux en leur administrant des médicaments efficaces. C'est dans cette optique que le vétérinaire prescrit ce que l'on appelle un aliment médicamenteux, une procédure prévoyant le mélange d'un médicament à la nourriture. On utilise souvent pour ce faire des installations techniques de types dispositifs de mélange et de distribution.

Ces installations de fabrication sur site doivent désormais faire l'objet d'un contrôle pour vérifier leur aptitude à fabriquer et à administrer des aliments médicamenteux pour animaux. L'objectif visé par l'ordonnance consiste à promouvoir une utilisation dans les règles de l'art de cette méthode thérapeutique exigeante, afin, d'une part, de continuer à améliorer la qualité et la sécurité des aliments et, d'autre part, de minimiser la formation des résistances.

Les vétérinaires et pharmaciens ayant suivi cette formation prescrite par l'OMéV sont désormais à même d'assumer la fonction de responsable technique dans les exploitations agricoles et à ce titre, de contrôler les installations en place. Ils se voient donc confier d'immenses responsabilités. Swissmedic a défini la teneur et les objectifs pédagogiques de ces cours et l'organisation en a été confiée à la Société des vétérinaires suisses et à ses sections spécialisées.

Les formations visent non seulement à enseigner les aspects techniques requis, mais également à faire connaître des stratégies en vue de réduire l'utilisation de médicaments vétérinaires.

Les premiers cours ont rencontré un écho favorable auprès des participants. 240 vétérinaires ont pris part à la première partie de cette formation, ce qui représente un quart environ de la profession exerçant dans un cabinet spécialisé dans les animaux de rente. Un troisième cycle de cours aura lieu à l'automne 2005 ; tous s'achèveront sur un examen à l'organisation centralisée.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : Olivier Flechtner, Veterinary Reviewer, division Médicaments vétérinaires,

tél. 031 322 04 62 ; olivier.flechtner@swissmedic.ch.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003713/100491760> abgerufen werden.